

## Séance du 29 mai 2024

L' an 2024 et le 29 Mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva Maire

**Présents :** Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : DENEUFCHÂTEL Karine, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, VALLOIS Jean-François

**Excusé ayant donné procuration :** Mme LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva, MM : CHAMPION Robin à M. DOURY Kévin, ROSET José à M. GILLAIN Eric

**Excusé :** Mme COUTANT Sophie

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation :** 22/05/2024

**Date d'affichage :** 22/05/2024

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture d'Epervay  
le : 14/06/2024  
et publication ou notification du : 14/06/2024

### **A été nommé(e) secrétaire :**

Mme VALLOIS Anne-Sophie

### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- Demande de subvention Fonds Vert - Rénovation parc Eclairage public - 2024\_D0025
- Convention avec le SIEM, répartition financière pour la rénovation de l'Eclairage public Avenue des Comtes de Champagne - 2024\_D0026
- Convention avec le SIEM, répartition financière pour la réalisation de travaux neufs d'Eclairage public Lotissement Rue du Stade - 2024\_D0027
- Création d'un budget Lotissement - 2024\_D0028

- Convention pour extension des réseaux d'assainissement au Lotissement - 2024\_D0029

### **Demande de subvention Fonds Vert - Rénovation parc Eclairage public - réf : 2024\_D0025**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet sur l'exercice 2024 de rénovation du parc de l'Eclairage public au niveau de l'Avenue des Comtes de Champagne avec passage en Leds, avec le concours du SIEM.

Son coût est estimé à 31 050.00 euros HT.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre du Fonds Vert "Rénovation du parc de l'Eclairage public" 2024 pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2024
- sollicite une aide financière dans le cadre du Fonds vert 2024 pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :

Fonds propres : .....18 604 euros  
Participation SIEM : ..... 6236.00 euros  
Subvention Fonds vert 2024 :.....6 210.00 euros  
soit 20 % du montant estimé HT des travaux,

Montant total des travaux : 31 050.00 euros HT.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Convention avec le SIEM, répartition financière pour la rénovation de l'Eclairage publics Avenue des Comtes de Champagne - réf : 2024\_D0026**

Madame le Maire présente au Conseil municipal la convention établie entre le SIEM et la Commune de Bergères-les-Vertus ayant pour objet de définir la répartition financière pour la rénovation de l'Eclairage public Avenue des Comtes de Champagne avec passage en Leds.

Une fiche financière numérotée 2024-0149 est jointe à la convention. Le montant qui reste à charge de la Commune est de 24 315.33 euros.

## Séance du 29 mai 2024 (suite)

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention avec le SIEM.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Convention avec le SIEM, répartition financière pour la réalisation de travaux neufs d'Eclairage public Lotissement Rue du Stade** - réf : 2024\_D0027

Madame le Maire présente au Conseil municipal la convention établie entre le SIEM et la Commune de Bergères-les-Vertus ayant pour objet de définir la répartition financière pour la réalisation de travaux d'Eclairage public pour le projet Lotissement Rue du Stade.

Une fiche financière numérotée 2024-0151 est jointe à la convention. Le montant qui reste à charge de la Commune est de 4 244.95 euros.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention avec le SIEM.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Création d'un budget Lotissement** - réf : 2024\_D0028

Madame le Maire indique qu'un budget annexe, distinct du budget principal, voté par le Conseil municipal, doit être établi pour toutes les opérations relatives aux lotissements, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus.

Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- approuve la création du budget annexe dénommé « Lotissement Stade », dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale du lotissement destiné à la vente.
- précise que ce budget sera voté par chapitre.
- prend acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe.

- opte pour un régime de T.V.A. à 20 % conformément à l'instruction M57.

- autorise Madame le Maire à effectuer routes les déclarations auprès de l'administration fiscale.

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Convention pour extension des réseaux d'assainissement au Lotissement -réf : 2024\_D0029**

Madame le Maire présente au Conseil municipal la convention qui doit être établie entre la CAECPC et la Commune de Bergères-les-Vertus ayant pour objet de définir les modalités de versement d'un fonds de concours pour des travaux d'extension des réseaux d'assainissement du Lotissement rue du Stade, précisément de la Berle.

Le montant des travaux est estimé à 40 500 euros HT soit 48 600 euros TTC. La répartition est la suivante :

- 51 % pour la CAECPC
- 49 % pour la Commune de Bergères-les-Vertus

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire à procéder à la signature de celle-ci.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

- le tableau des permanences électorales est finalisé pour les élections européennes du 9 juin 2024

- les différents devis pour le feu d'artifice ont été analysés et celui retenu est Euro Bengale pour un tarif de 2 000 euros.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 14/06/2024  
Le Maire  
Eva VAUTRELLE